

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – RECRUTEURS

ARTICLE 1 – Objet

La Société RAMPAGE (ci-après « RAMPAGE ») et la société IPOKRAT (ci-après « IPOKRAT »), offrent la possibilité via le site internet www.ipokrat.fr (ci-après « Plateforme ») de rapprocher et de mettre en relation des demandeurs d'emploi dans le domaine médical (ci-après « Candidat(s) ») et des Professionnels et/ou Etablissements de la Santé (ci-après « Recruteur(s) ») afin de déboucher sur la conclusion d'une relation contractuelle entre ces Parties (ci-après dénommées conjointement « Utilisateurs »).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « CGU ») définissent les conditions dans lesquelles les Recruteurs de la Plateforme www.ipokrat.fr accèdent et utilisent les Services et le Site, ainsi que les droits et obligations respectifs des Recruteurs et de RAMPAGE en ce qui concerne les Services et la Plateforme. La Plateforme et les Services sont destinés aux professionnels de santé à l'exclusion de toute autre catégorie professionnelle et à l'exclusion des consommateurs ou des non-professionnels

Les Présentes CGU ne régissent pas les conditions ou les droits et obligations entre les Candidats et les Recruteurs. Il est rappelé que, hormis dans le cadre des missions d'intérim assurées par IPOKRAT, RAMPAGE n'est pas partie à la relation contractuelle entre le Recruteur et le Candidat Professionnel de Santé susceptible de résulter des Services.

ARTICLE 2 – EXPLOITANT DES SERVICES

Les Services de www.ipokrat.fr sont exploités par la société RAMPAGE, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 79 Cours VITTON 69006 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 889 692 026.

La société RAMPAGE met à disposition son site internet à la société IPOKRAT, société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros, dont le siège social est situé 79 Cours VITTON 69006 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 895 191 153.

La société RAMPAGE et la société IPOKRAT peuvent être contactées aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : 79 Cours VITTON 69006 LYON

Adresse électronique : hello@ipokrat.fr

RAMPAGE intervient uniquement en qualité d'éditeur de la Plateforme www.ipokrat.fr et d'intermédiaire entre le Candidat et le Recruteur. Elle est un

tiers au contrat qui se forme entre le Candidat et le Recruteur et sa responsabilité ne pourra être engagée ou recherchée à ce titre.

ARTICLE 3 - DUREE

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée à compter de leur acceptation par le Recruteur.

ARTICLE 4 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'utilisation des services ou et outils technologiques mis à disposition par RAMPAGE, par l'intermédiaire de la Plateforme www.iprokrat.fr.

Ces outils permettent aux Candidats de s'inscrire sur la Plateforme www.iprokrat.fr et d'être mis en relation avec des Professionnels et/ou Etablissements de la Santé (ci-après « Recruteur(s) ») afin de déboucher sur la conclusion d'une relation contractuelle d'intérim, de vacation et de placement de personnel entre ces Parties.

Les Services sont accessibles, sous réserve des restrictions prévues sur le site :

- ✓ à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder au Site et aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal ;
- ✓ à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

Ces Conditions Générales d'Utilisation sont systématiquement communiquées à tout Recruteur préalablement à toute Prestation accomplie par IPOKRAT avec les devis.

Le fait pour tout Recruteur de signer le devis proposé emporte l'acceptation pleine et entière des présentes CGU dont le Recruteur reconnaît explicitement avoir pris connaissance.

Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur la Plateforme www.iprokrat.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

RAMPAGE se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Le Recruteur sera informé par tout moyen des nouvelles conditions générales et il s'engage à prendre connaissance.

Le Recruteur qui n'accepte pas les conditions générales modifiées devra immédiatement cesser d'utiliser la Plateforme.

Dans le cas où le Recruteur continue de recourir aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles CGU, il sera réputé avoir accepté ces modifications.

Les modifications de ces CGU sont opposables aux Recruteurs de la Plateforme à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

ARTICLE 5 - MODALITES D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES

5.1 Acceptation des CGU

Comme indiqué ci-dessus, le fait pour tout Recruteur de signer le devis proposé par IPOKRAT emporte l'acceptation pleine et entière des présentes CGU dont le Recruteur reconnaît explicitement avoir pris connaissance.

5.2 Conditions d'inscription pour les Recruteurs

Toute personne physique ou morale recherchant un professionnel dans le secteur médical et / ou paramédical pour un besoin ponctuel ou de plus long terme peut faire une demande d'inscription via la Plateforme.

A ce titre, le Recruteur devra fournir à RAMPAGE les renseignements suivants :

- dénomination sociale,
- siège social,
- coordonnées de contact,

5.3 Validation du Profil

La demande d'inscription entraîne la création d'un Compte. Toutefois, le Recruteur ne pourra pleinement utiliser les Services que suite à la validation, par RAMPAGE, de la demande d'inscription. Cette validation interviendra suite à un entretien téléphonique, en visioconférence ou tout autre moyen choisi par les Parties.

RAMPAGE peut refuser une demande d'inscription.

5.4 Engagement du Recruteur

Le Recruteur garantit à RAMPAGE que les informations fournies sont exactes et que la personne physique en charge de la création du Compte dispose du pouvoir et de la capacité de créer le Compte, de représenter le Recruteur,

notamment en diffusant des Offres et de bénéficier des Services de la Plateforme.

Le Recruteur s'engage à tenir à jour son Compte, notamment concernant tout changement pertinent, par exemple de son nom, sa dénomination, ses coordonnées ou son adresse.

Le Recruteur s'engage à ne pas s'enregistrer sous un nom d'utilisateur portant atteinte aux droits d'un tiers. Notamment, le Recruteur n'utilisera pas un nom d'utilisateur portant atteinte aux droits d'auteur, marques, dénominations sociales ou enseignes d'un tiers, ou encore un nom d'utilisateur ou pseudo visuellement ou phonétiquement proche du nom d'utilisateur.

Par ailleurs, le Recruteur s'interdit d'enregistrer comme nom d'utilisateur tout ou partie d'un lien URL, adresse ou autre nom de domaine pointant vers un site externe. RAMPAGE se réserve le droit, notamment en cas de litige entre membres, de demander au membre qui n'a pas respecté le présent article de modifier son nom d'utilisateur dans un délai qui lui sera communiqué par RAMPAGE. A défaut de se conformer à cette demande, RAMPAGE pourra résilier les présentes Conditions Générales dans les conditions prévues ci-dessous.

Le Recruteur s'engage à conserver la confidentialité de ces codes et s'interdit de les divulguer à quelque personne que ce soit.

Le Recruteur est seul responsable de l'utilisation de ces codes et de l'accès à la Plateforme, sauf preuve d'une utilisation frauduleuse qui ne pourrait lui être imputée.

Toute utilisation frauduleuse de ces codes dont aurait connaissance du Recruteur doit immédiatement être notifiée par écrit à RAMPAGE.

En cas de non-respect des présentes CGU par le Recruteur, RAMPAGE se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive ses accès, en suspendant ou en résiliant les présentes sans préavis ni indemnité.

ARTICLE 6 - DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

La Plateforme permet aux Recruteurs de diffuser des Offres d'intérim, de vacation et de placement de personnels afin que RAMPAGE puisse les proposer aux Candidats par l'intermédiaire de la Plateforme et/ou par email, par téléphone, SMS, et réseaux sociaux.

L'utilisation de la Plateforme est gratuite.

L'utilisation des Services de la Plateforme nécessite un ordinateur ou un appareil mobile, un accès Internet et un logiciel de navigation commun et fonctionnel.

RAMPAGE se réserve le droit d'offrir le logiciel ou les Services de la Plateforme uniquement pour certains systèmes d'exploitation ou uniquement pour certaines versions de systèmes d'exploitation.

Les Recruteurs peuvent diffuser des Offres par l'intermédiaire de leur Compte et en suivant les instructions figurant sur la Plateforme.

RAMPAGE proposera aux Candidats des Offres qui correspondent aux besoins renseignés sur son Profil. Lorsqu'il est intéressé par les conditions d'une Offre proposée par un Recruteur, le Candidat peut accepter celle-ci sur le Site par l'intermédiaire de son Compte. Son profil anonymisé, comprenant les informations pertinentes pour l'étude de sa candidature, est alors communiqué aux Recruteurs.

Une fois cette étape atteinte, et en fonction du type de mission proposée, un processus de contractualisation sera mis en place.

- ✓ Pour les missions d'intérim, le Candidat signera un contrat d'intérim avec IPOKRAT,
- ✓ Pour les missions de vacations et de placement de personnel, le Candidat et le Recruteur entament librement le processus de contractualisation.

Tout au long de l'utilisation des Services, RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT accompagnent le Recruteur et le Candidat afin de faciliter le rapprochement des offres et des disponibilités. RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT peuvent ainsi intervenir pour faciliter les négociations, apporter une assistance technique ou encore fournir un accompagnement spécifique et dédié aux Candidats qui l'acceptent.

ARTICLE 7 - REMUNERATION DES CANDIDATS

La rémunération et les modalités de paiement du Candidat en contrepartie des missions varieront en fonction des missions.

- ✓ Pour les missions d'intérim, elles seront convenues entre IPOKRAT et le Candidat,
- ✓ Pour les missions de vacations et de placement de personnel, elles sont librement convenues entre le Candidat et le Recruteur.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE RAMPAGE

Les engagements de RAMPAGE, dans le strict cadre des Services de la Plateforme, consistent à fournir des services numériques, rapprocher les offres et les demandes d'emploi et à mettre en relation les Candidats Professionnels de Santé et les Recruteurs, pour la réalisation de Missions d'intérim, de vacation ou de placement de personnel pour le compte de sa filiale IPOKRAT.

Les Parties reconnaissent et acceptent que ces engagements constituent une obligation de moyens.

RAMPAGE s'engage à mettre la Plateforme à la disposition des Candidats et Recruteurs ainsi qu'à faire ses meilleurs efforts pour en assurer l'accessibilité et le bon fonctionnement.

RAMPAGE s'engage à accorder aux Recruteurs un droit libre, non exclusif, non transférable et non-susceptible de sous-licence, d'utiliser la version actuelle de la Plateforme.

À ce titre, RAMPAGE s'engage à ce que le Site soit accessible 24/24h et 7j/7, sauf cas de force majeure ou comportement imprévisible et insurmontable d'un tiers, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du Site. En raison des spécificités du réseau Internet et des réseaux de télécommunication, RAMPAGE ne peut garantir une disponibilité permanente du Site.

En cas de dysfonctionnement ou d'une anomalie perturbant le bon fonctionnement du Site, RAMPAGE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rétablir la situation.

RAMPAGE se réserve le droit de limiter ou de compléter les services offerts gratuitement sur la Plateforme.

RAMPAGE mettra à jour, développera et/ou modifiera en permanence le logiciel de la plateforme afin de réagir aux changements d'intérêts de ses utilisateurs, d'éliminer les erreurs techniques et d'introduire de nouvelles fonctions. Il n'existe aucun droit à la maintenance du logiciel dans l'état existant.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ DE RAMPAGE

La responsabilité de RAMPAGE et de sa filiale IPOKRAT dans le cadre des présentes C.G.U. est limitée à son rôle d'intermédiaire entre les Candidats et les Recruteurs pour les besoins qu'ils ont identifié.

RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT ne garantit en aucun cas que lorsqu'un Recruteur sollicite les informations mises à disposition par les Candidats, ce Recruteur proposera un entretien, ni n'embauchera un Candidat, ni que le Candidat sera disponible ou correspondra aux besoins du Recruteur.

En particulier, la responsabilité de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT ne saurait être engagée et aucune somme ne saurait être due aux Utilisateurs dans les cas suivants :

- ✓ aucun Candidat ne répond à l'Offre du Recruteur, ou en cas de refus d'une Offre par un Candidat ;
- ✓ le Recruteur considère que le Candidat ne lui convient pas, alors qu'il présente toutes les qualités requises pour assurer l'exercice, ou le Recruteur annule une Offre ;
- ✓ une mauvaise définition des caractéristiques de la Mission d'intérim ou de vacation, dont la définition incombe exclusivement au Recruteur, notamment par l'intermédiaire du Site ;
- ✓ le fait qu'un Candidat se désiste ou change d'avis après que le processus de contractualisation avec un Recruteur ait été achevé ;
- ✓ l'inaptitude du Candidat à exercer la Mission ou la mauvaise exécution de celle-ci, ainsi que toute faute commise par le Candidat durant l'exécution de la Mission ;
- ✓ si la Mission est interrompue prématurément, soit que cela soit du fait du Candidat ou du fait du Recruteur.

En tout état de cause, si la responsabilité de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT devait être engagée, la responsabilité de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT est limitée aux dommages matériels directs subis par le Candidat ou le Recruteur et dus à la seule faute de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT dans le cadre des Services.

RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT ne pourront en aucun cas être tenues responsable de tout dommage subi par les Utilisateurs ou ses préposés, ni de perte de bénéfice, perte d'économies escomptées, perte d'exploitation ou préjudice d'image.

Dans le cas où la responsabilité directe de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT serait engagée, la responsabilité de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT ne saurait excéder, tous préjudices confondus, à l'égard du Candidat ou du Recruteur, une somme égale à 30% des sommes versées par le Recruteur dans le cadre de la mission entre le Candidat et le Recruteur et relatif au dommage subi.

La présente clause est une condition essentielle et déterminante du consentement de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT, sans laquelle RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT n'auraient pas contractés.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS COMMUNS AUX UTILISATEURS DE LA PLATEFORME

www.ipokrat.fr

Les Utilisateurs s'engagent expressément à :

- ✓ respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, et à n'enfreindre aucune disposition législative ou réglementaire ;
- ✓ mettre en œuvre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité et la confidentialité des données de connexion et des données de paiement;
- ✓ conduire les négociations précédant la réalisation d'une Mission de bonne foi et avec diligence et professionnalisme ;
- ✓ être majeur et avoir la capacité de contracter avec RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT;
- ✓ fournir à RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services ;
- ✓ renseigner des informations, sincères, exactes et dénuées d'erreur lors de la création du Compte, maintenir ces informations à jour tout au long de l'usage de la Plateforme et des Services et publier des contenus répondant aux mêmes exigences ;
- ✓ utiliser la Plateforme et bénéficier des Services conformément à leur destination et à son objet, et en faire une utilisation loyale ;
- ✓ limiter l'intervention du Professionnel de Santé qui réalise une Mission-Jour aux prestations de soins à la personne (prestations qui concourent à l'établissement des diagnostics médicaux ou au traitement des maladies humaines) ;
- ✓ limiter les Missions-Jour aux Professionnels de Santé qui relèvent de professions médicales et paramédicales réglementées ;
- ✓ ne pas créer de faux comptes ou sous une fausse identité, faire un usage personnel du Compte et ne pas le transférer ou le céder à un tiers.

Les Utilisateurs comprennent et acceptent qu'est strictement interdit :

- tout comportement de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité de la Plateforme ou des Services
- la publication de contenus illicites (par exemple, des contenus pornographiques ou violant un droit de propriété intellectuelle),
- toute intrusion ou tentative d'intrusion dans les systèmes informatiques de RAMPAGE
- toute action de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures numériques de RAMPAGE
- toute atteinte aux mesures de sécurité et d'authentification
- tout acte de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT
- toute copie et ou détournement du Site et / ou de l'infrastructure numérique de RAMPAGE

- plus généralement toute pratique détournant le Site ou les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

Les Utilisateurs et RAMPAGE exercent leur activité en totale autonomie et indépendance, chacune d'elles supportant les risques de son activité.

Le Recruteur n'est soumis à aucune obligation minimum d'utilisation de la Plateforme et des Services, sauf accord contraire contractuel distinct des CGU.

Les Utilisateurs de la Plateforme ne sont soumis à aucune obligation d'exclusivité vis-à-vis de RAMPAGE. Le Recruteur est libre de recourir à d'autres sites internet et de trouver des candidats tout autre moyen.

ARTICLE 11 - SUSPENSION

Lorsqu'un utilisateur manque à l'un quelconque de ses engagements au titre des présentes CGU, RAMPAGE peut suspendre temporairement et sans préavis certaines fonctionnalités du Compte et / ou de la Plateforme, et notamment la faculté pour le Recruteur, de créer des Offres ou encore de recevoir des profils de Candidats.

Passé une période d'investigation au cours de laquelle RAMPAGE s'assurera, le cas échéant, de la véracité des manquements allégués, l'accès à toutes les fonctionnalités du Compte et / ou à l'intégralité des Services sera rétabli, ou, en cas de manquement à l'un des engagements figurant dans les CGU, celles-ci pourront être résiliées conformément aux stipulations ci-dessous.

ARTICLE 12 - RESILIATION

Chaque Partie peut résilier les CGU à tout moment par email à l'adresse suivante : hello@ipokrat.fr

Cependant, les CGU demeurent en vigueur tant que le Recruteur avec des missions d'intérim ou de vacation en cours à la date de demande de désinscription resteront engagés par tous les contrats signés avec RAMPAGE, en ce compris les présentes Conditions générales d'utilisation, jusqu'au temps nécessaire à leur application.

Toute somme versée à RAMPAGE lui est définitivement acquise et la résiliation des CGU ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou restitution d'aucune sorte.

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment dans les cas d'interruption des réseaux d'accès ou des réseaux accessibles par les services ou de la défaillance du matériel de réception ou de la ligne de l'utilisateur de la Plateforme, la responsabilité de RAMPAGE ne saurait être engagée pour les pertes de données, altération, modification, interruptions, lenteurs et inaccessibilités du réseau Internet ou de tout autre problème affectant les transmissions sur les réseaux de télécommunications et perturbant l'utilisation de la Plateforme ne lui étant pas directement et exclusivement imputables.

Sont considérés comme cas de force majeure, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure, sans être limitatifs et outre la jurisprudence, les grèves, l'incendie, l'inondation, la guerre, les épidémies, les actes terroristes. Tout retard ou manquement aux obligations des parties, ne sauraient entraîner leur responsabilité si cette situation découle d'un événement de force majeure.

ARTICLE 14 - SOUS-TRAITANCE

Les Recruteurs reconnaissent et acceptent que RAMPAGE puissent sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Services à des tiers de son choix sans en avertir le Recruteur.

ARTICLE 15 - RESPECT DES OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES

Le Recruteur est informé que l'usage des Services de la Plateforme, et en particulier l'exécution des Missions selon un mode d'exercice libéral, génère des obligations légales, fiscales, sociales et administratives, dont il doit s'acquitter en vertu des règles applicables.

Le Recruteur est seul responsable de toutes les déclarations et formalités nécessaires à son activité et doit satisfaire à toutes les obligations lui incombant et notamment du paiement des cotisations et contributions sociales dues par les professionnels libéraux et du paiement de la TVA, le cas échéant.

En ce qui concerne les Missions-Jour et conformément aux obligations lui incombant en tant qu'opérateur de plateforme en ligne pour les mises en relation effectuées dans ce cadre, RAMPAGE et sa filiale IPOKRAT invitent les Candidats à se renseigner auprès des administrations concernées.

ARTICLE 16 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus de la Plateforme publiés par les Recruteurs demeurent la propriété des Recruteurs, sauf accord contraire et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Les Recruteurs accordent à RAMPAGE une licence d'utilisation des contenus qu'ils publient sur la Plateforme et qui pourraient être protégés par des droits de propriété intellectuelle, afin notamment de les consulter et de les utiliser aux fins d'exécuter les Services de la Plateforme.

La licence est accordée pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Les marques et/ou brevets ayant été déposé(e)s par RAMPAGE sont la propriété exclusive de RAMPAGE.

La plateforme www.iprokrat.fr, son site, son contenu, textes, illustrations, photographies et images respectifs, et tous autres éléments visuels et sonores, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sont la propriété exclusive de RAMPAGE et/ou de tiers contractuellement liés à RAMPAGE titulaires des droits de propriété intellectuelle afférents à la Plateforme.

Il est interdit de reproduire, représenter et/ou exploiter de quelque autre manière que ce soit tout ou partie de la Plateforme, d'un service, de son contenu, catalogues, textes, illustrations, photographies et images et de tous autres éléments visuels et sonores, y compris la technologie sous-jacente utilisée, sans l'autorisation préalable de RAMPAGE.

ARTICLE 17 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - ACCES

Dans le cadre du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), RAMPAGE informe les Recruteurs de la collecte et du traitement de leurs informations personnelles.

Les données sont issues de l'enregistrement par les Recruteurs de leurs données dans les formulaires de collecte concerné de la Plateforme.

RAMPAGE met en œuvre les moyens nécessaires à la sécurité et la confidentialité de vos données en appliquant les recommandations de la CNIL et notamment :

- ✓ Données hébergées sur des serveurs sécurisés ;
- ✓ Données chiffrées

Les données sont conservées pendant une durée de DEUX (2) ans à compter de la désinscription des Recruteurs.

Ces informations pourront donner lieu à l'exercice des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition par les Recruteurs dans les délais réglementaires.

Les personnes physiques peuvent faire valoir leurs droits à tout moment par courrier électronique à l'adresse suivante : hello@ipokrat.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : 79 Cours VITTON 69006 LYON, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

RAMPAGE ne fait usage que de cookies purement techniques pour recueillir des données statistiques sur notre audience afin d'améliorer la qualité de nos services et l'ergonomie de notre Site et pour faciliter l'utilisation de ses sites. Les cookies sont gérés par la société AXEPTIO pour le compte d'IPOKRAT.

ARTICLE 18 - CESSION DES CGU

Les Recruteurs autorisent RAMPAGE à céder l'ensemble de ses droits et obligations au titre de ses relations contractuelles avec les Utilisateurs de la Plateforme à tout tiers et sans leur accord préalable, qu'il s'agisse des présentes CGU, de Conditions Particulières ou de tout autre accord.

En particulier, en cas de fusion par constitution d'une nouvelle société, d'apport, de fusion-absorption, de scission ou de tout changement de contrôle affectant RAMPAGE, les relations contractuelles perdureront sans qu'il ne soit nécessaire pour RAMPAGE d'informer ou d'obtenir le consentement des Utilisateurs.

ARTICLE 19 - NULLITÉ PARTIELLE - INDEPENDANCE DES CLAUSES

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales d'Utilisation par une décision de justice, par une sentence arbitrale, d'un commun accord entre les Parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale des CGU puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses des présentes CGU serait rendue impossible du fait de son annulation, les Parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations des CGU demeurant en vigueur.

ARTICLE 20 - LANGUE

Dans l'hypothèse d'une traduction des présentes conditions générales dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française. En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation et à défaut d'accord amiable entre les parties, les Tribunaux de LYON seront seuls compétents pour connaître du litige.